Image not found or type unknown

Harcèlement suite vente de conseils

Par **philobre**, le **08/01/2012** à **13:33**

Bonjour,

Voici ma question :

Je suis en formation dans le E-commerce, j'ai donc dans le cadre de cette formation créé des sites de conseils aux créateurs d'entreprises dans le milieu de la restauration, mon ancien métier.

Mon but est d'aider les créateurs d'entreprise dans ce domaine.
Ayant créé un restaurant crêperie, je connais toutes les phases de l'ouverture .

Mon projet, à 56 ans , sans travail dans un milieu rural, est d'ouvrir une entreprise en ligne de conseils sous le statut auto-entrepreneur.

Un client m'a acheté un dossier de conseil pour la création de restaurant (Prix 29 €) ce dossier contient des documents m'appartenant comme

EXEMPLE DE DOSSIER BANCAIRE très détaillé
MODE DE CALCUL DU CHIFFRE D'AFFAIRE chiffré...

Et toutes les recherches que j'ai faites sur internet afin de répondre aux questions des créateurs qui la plupart du temps ne savent pas où trouver ces réponses éparpillés sur de nombreux sites.

Les 29€ demandés correspondent au temps passé à l'élaboration du dossier.

Un proche de l'acheteur m'a envoyé par mails des accusations très dures me traitant

d'arnaqueur, de plagiat car certains renseignements sont gratuits sur le net comme la législation du travail, les normes d'hygiène qui sont d'ailleurs repris et copiés des centaines de fois sur de nombreux autres sites...

Il m'a sommé de supprimer tous mes sites sous 48h et tous les liens facebook, tweeter …sous peine de déposer plainte au commissariat, procureur...

Ne connaissant pas le domaine juridique et dans le doute d'avoir fait une erreur, j'ai obtempéré et j'ai donc détruit des mois de travail.

Après renseignements auprès de mon formateur, j'aurais été induit en erreur par cette personne qui continue de me harceler très durement.
Cette personne a-t-elle matière à m'attaquer en justice ? Je ne dors plus et me sens totalement désemparé.

Comment me défendre face à ce harcèlement qui m'a privé de mon outils de travail.
Cette personne reste anonyme. Pour lui démontrer ma bonne foi, j'ai proposé de rembourser son ami et je suis sans réponse.

Pourriez vous lui répondre (Ou autres solutions) afin de recadrer les choses et peut-être objecter ses affirmations , accusations et façons de faire car je me sens impuissant.

Je vous remercie infiniment de votre soutien.

Philippe, 02 97 51 24 33, le 8 Janvier 2012

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés